

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2621

27 octobre 2008

### SOMMAIRE

2Puces Holding S.A. ....	125799	Immofleming S.à r.l. ....	125786
AFD Le Pouzin A S.à r.l. ....	125798	Kalan Capital S.à r.l. ....	125788
AFD Rivesaltes A S.à r.l. ....	125796	LuxCo 83 S.à r.l. ....	125789
AFD Saint Martin C S.à r.l. ....	125792	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. ....	125792
Alion Luxembourg S.A. ....	125766	McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. ....	125792
Altadis Luxembourg S.A. ....	125785	Melodia Soparfi S.A. ....	125799
Alteus Holding S.A. ....	125762	Menara Six Lux S. à r.l. ....	125787
Apicius SA ....	125766	Motus Sicav ....	125791
Association PANAFRICAINNE, en abrégia- tion AS.PA ....	125794	Murex International Luxembourg S.A. ..	125763
Assurances Rech-Artuso ....	125764	Murex International Luxembourg S.A. ..	125764
Bienne SA ....	125802	Omnium Textile S.A. ....	125767
Bluegreen S.A. ....	125796	Opera Management S.A. ....	125787
Buffalo S.A. ....	125798	Orinoco Holdings A S.A. ....	125785
C & A Luxembourg ....	125791	Orinoco Holdings B S.A. ....	125782
CoInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s. ....	125806	Plasticbase SA ....	125787
CPI I&G Nailsea S.à r.l. ....	125786	Premium Coffee Holding S.A. ....	125789
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l. ...	125800	Reybiel Développement S.A. ....	125793
Empower Your E-business Strategy S.A. .....	125799	RS. Automobile S.à r.l. ....	125800
Entrepreneurs Fund Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	125800	Sarazar S.A. ....	125766
Européenne de Santé S.A. ....	125763	Scaridon S.à r.l. ....	125773
Foncilux S.A. ....	125786	Scholtes Carrelages S.à r.l. ....	125793
Fundamentum Asset Management S.A. .....	125799	SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" Beteiligung S.à r.l. ....	125774
Generaltour S.A. ....	125762	Stylux S.A. ....	125793
Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI- CAR ....	125782	Sunu Assurances Holding S.A. ....	125774
iii European Property Lux PropCo 1 S.à r.l. .....	125808	Sweet Paradise S.A. ....	125793
Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfan- ce s.à r.l. ....	125798	Swisscanto (LU) Equity Funds Manage- ment Company S.A. ....	125767
Immobilière Ecole Européenne Bertrange/ Mamer S.à r.l. ....	125798	Swisscanto (Lu) Money Market Funds Ma- nagement Company S.A. ....	125773
		System Partner Sàrl ....	125794
		West Africa Growth Sicar, S.A. ....	125808
		Z CHP S.à r.l. ....	125768

**Generaltour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134A, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 32.937.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17/04/2004 de GENERALTOUR S.A..RC n ° B 32.937, avec siège à L-2550 LUXEMBOURG, 134A, avenue du X Septembre, que les comptes annuels de l'exercice 2003 ont été approuvés à l'unanimité des voix et que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010.

*Administrateurs:*

Monsieur Francis DEGODENNE, demeurant 45, Grand-rue à B-6700 ARLON  
Monsieur Philippe DEGODENNE, demeurant 310, rue de l'Orée du Bois à B-6717 THIAUMONT  
Madame Nathalie PONCIN, demeurant 310, rue de l'Orée du Bois à B-6717 THIAUMONT.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Nadine GAELENS, à Arlon (B).

Signatures.

Référence de publication: 2008130034/612/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Alteus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.341.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 25 septembre 2008 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Messieurs Philippe LEROY, Christophe MIGNANI et Thierry HELLERS ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société.

Messieurs, Christophe BLONDEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin NIJAR, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain THILLENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs de la société. Ces administrateurs sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, la Sàrl ABROAD FIDUCIAIRE et nomme la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, comme nouveau Commissaire aux comptes. La société MARBLEDEAL est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

L'Assemblée décide conformément à l'article 2 des statuts, de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société pour le porter du 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée décide conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 8 des statuts, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à un Administrateur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 25 septembre 2008 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Christophe BLONDEAU, aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour ALTEUS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131423/768/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 septembre 2008*

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Maroun EDDE, homme d'affaires, demeurant à L 8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel
- M. Salim EDDE, homme d'affaires, demeurant à RL Yarze, Baadba, Immeuble Boustany
- M. Nabil NAHAS, homme d'affaires, demeurant à Centre Ghaleb, Baabda/Brazilia, Liban

2) Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130035/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Européenne de Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.742.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 25 septembre 2008 à 13 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que Messieurs Philippe LEROY, Christophe MIGNANI et Thierry HELLERS ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société.

Messieurs, Christophe BLONDEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin NIJAR, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain THILLENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs de la société. Ces administrateurs sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, la Sàrl ABROAD FIDUCIAIRE et nomme la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, comme nouveau Commissaire aux comptes. La société MARBLEDEAL est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

L'Assemblée décide conformément à l'article 2 des statuts, de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société pour le porter du 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée décide conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 8 des statuts, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à un Administrateur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 25 septembre 2008 à 14 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Christophe BLONDEAU, aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour EUROPEENNE DE SANTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131425/768/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2008*

M. Maroun EDDE, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130036/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Assurances Rech-Artuso, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3588 Dudelange, 7, rue Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 142.170.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Rech, indépendant, demeurant à L-3588 Dudelange, 7, rue Lauenburg; et
- 2) Monsieur Mauro Artuso, employé privé, demeurant à L-4352 Esch-Alzette, 1, rue Victor Wilhelm.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurances. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant sa rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut en outre, dans le cadre de son activité, accorder hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Assurances Rech-Artuso».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les a libérées intégralement de la manière suivante:

M. Nico Rech, prénommé, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
M. Mauro Artuso, prénommé, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
TOTAL: cent parts sociales: . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-3588 Dudelange, 7, rue Lauenburg.
2. L'assemblée désigne comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Nico Rech, né le 19 mai 1956 à Dudelange, demeurant à L-3588 Dudelange, 7, rue Lauenburg.
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Rech, M. Artuso et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 octobre 2008. LAC/2008/40470. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008130574/5770/93.

(080152828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

---

**Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 27 août 2008*

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 27 août 2008 que Madame Line AL KHAYER, demeurant à Immeuble Assad, 1, SY Kardaha, Syrie, est nommée comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130037/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Sarazar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.480.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Jacques RECKINGER, Monsieur René SCHLIM et Monsieur Enzo LIOTINO de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période de six ans:

- Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, avec adresse au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Madame Carine REUTER-BONERT, Employée Privée, avec adresse au 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, avec adresse au 7, rue de la Sartelle, B-6810 IZEL

L'Assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. comme commissaire aux comptes et nomme:

RAMLUX S.A., avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
avec effet immédiat pur une durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008130038/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Apicius SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.612.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125767

Luxembourg, le 16/10/2008.

Pour Apicius S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131667/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02548. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Omnium Textile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 3.329.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Dominique MEILLASSOUX, industriel, avec adresse professionnelle au 104, rue du Faubourg St. Honoré, F-75008 Paris, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur
- Madame Marie-Pierre DEWAVRIN, avec adresse professionnelle au 2935, Chemin du Rouve 'La Noria', 83330 Le-beuset, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008130039/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

—  
*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 2. September 2008*

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard FISCHER, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter BÄNZIGER (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans FREY (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zürich)

Herrn Reto TARREGHETTA (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zürich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt.

Für SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2008130046/1122/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Z CHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.286.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EPFCEE S.A., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Z CHP S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred thousand (100,000) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO CENTS (0.125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The company's shares are transferable between partners, however any sharetransfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the signatures of all of the members of the board of managers. The board of managers or the single manager requires prior written approval from all the partners, representing the Company's total share capital, for transactions with a nominal value and/or fair market value in excess of EUR 100,000. In addition, if the board of managers or the single manager in any calendar year enters into transactions or agreements totalling a nominal value and/or fair market value of EUR 100,000 prior written approval of all partners representing the Company's total share capital is required for any subsequent transaction or agreement with a value in excess of the aforementioned EUR 100,000.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed par the sole partner, EPFCEE S.A., prenamed.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (1,800.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager for an unlimited period:

TCG Gestion S.A., having its registered office at 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le six octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EPFCEE S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Z CHP S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS CENTS (0,125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures de tous les membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou le gérant unique demanderont préalablement une autorisation écrite de tous les associés, représentant la totalité du capital social de la société, pour les transactions ayant une valeur nominale et/ou une valeur de marché excédant 100.000 Euros. De plus, si le conseil de gérance ou le gérant unique au courant de l'année amène des transactions ou contrats totalisant une valeur nominale et/ou une valeur de marché de 100.000 Euros, une approbation écrite de la part de tous les associés représentant la totalité du capital social de la société est requise préalablement pour toute transaction ou contrat ayant une valeur excédant les 100.000 Euros mentionnés précédemment.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, EPFCEE S.A. préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant pour une durée indéterminée:

TCG Gestion S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41508. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132690/242/276.

(080155237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.276.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique adoptée le 3 septembre 2008*

Conformément à la cession de parts sociales du 3 septembre 2008, Parlay Finance Compagny S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le B 137.972, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à Bradway Financial Inc., avec adresse au 4166, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Island et enregistrée auprès du Registry of Corporate Affairs, British Virgin Islands sous le numéro IBC 1470545.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, Bradway Financial Inc., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Scaridon S.à r.l.*

Représenté par Proservices Management S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par M. Stéphanne HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2008130041/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Swisscanto (Lu) Money Market Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 35.313.

—  
*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 2. September 2008*

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard FISCHER, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter BÄNZIGER (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans FREY (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zurich)

Herrn Reto TARREGHETTA (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zurich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt.

Für SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2008130047/1122/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Papa Demba Diallo, administrateur de la société émarginée, a changé d'adresse et demeure désormais au Point E, Rue C x 4 villa n ° 17, BP 2541 Dakar.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Federico Roman, administrateur de la société émarginée, a changé d'adresse et demeure désormais au 20 bis, avenue Jean Jaurès F-93220 Gagny.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130048/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.232.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the eighth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" S. à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée with its registered office at 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register for Commerce and Companies, here represented by Mrs. Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated October 8th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form - corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" Beteiligung S. à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s),

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders

owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

**Chapter V.- Business year**

**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Chapter VI.- Liquidation**

**Art. 16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII.- Applicable law**

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

*Subscription - payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" S.à r.l. ....	12,500
Total: .....	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Johannes Haecker, Managing Bank Director, born on 1 November 1967 having his professional address at 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Daniel Josef Kranz, born on 10 March 1972 in Trier, Germany, having his professional address at 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, représentée par Mdm. Corinne Petit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" Beteiligung S. à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe

que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance »).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

### **Titre V.- Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

### *Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
SIGNA R.E.C.P. Development „Am Hof" S.à r.l. ....	12,500
Total: .....	12,500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro (€ 1.500).

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Johannes Haecker, Managing Bank Director, né le 1<sup>er</sup> novembre 1967, ayant son adresse professionnelle à 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Monsieur Daniel Josef Kranz, né le 10 March 1972 à Trier, Allemagne ayant son adresse professionnelle à 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 7, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 octobre 2008, LAC/2008/41282. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents  
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008131910/5770/420.

(080154111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Orinoco Holdings B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.741.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2008*

L'Associé Unique renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130049/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Juliette Joachim, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance d'Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité d'"IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR", une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de ladite Société par résolutions circulaires prises avec effet au 31 juillet 2008,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié le 29 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2750 et a actuellement un capital social souscrit de SOIXANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 63.350.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SEPT CENT SIX (706) Actions Ordinaires de Classe I et CINQ CENT

SOIXANTE (560) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune, et chacune partiellement libérée à hauteur de 20% de sa valeur nominale.

2. L'article 7, septième paragraphe des statuts de la Société (les "Statuts"), tel que modifié par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue devant Maître Joëlle Baden en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial numéro 76 du 11 janvier 2008, prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

**" Art. 7. Capital Social.**

...

Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à soixante-treize millions d'euros (EUR 73.000.000,-), consistant en un nombre total de une (1) Action d'Associé Commandité et mille quatre cent cinquante-neuf (1.459) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute contrepartie et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité."

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 31 juillet 2008, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence d' UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 1.300.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 63.350.000,-) à SOIXANTE-QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 64.650.000,-) par l'émission de SIX (6) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I et VINGT (20) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune.

Intervient ensuite, Madame Juliette Joachim, prénommée, qui déclare, sur base des résolutions ci-avant et de la confirmation bancaire ci-annexée, que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a accepté la souscription de SIX (6) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I et VINGT (20) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune, pour un montant total d' UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 1.300.000,-), et déclare que ces actions nouvelles on été partiellement libérées, à hauteur de 20% de leur valeur nominale, par paiement en numéraire, de sorte que le montant total de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 260.000,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 31 juillet 2008, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7, cinquième paragraphe des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 7. Capital Social.**

...

La Société a un capital social souscrit de SOIXANTE-QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 64.650.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SEPT CENT DOUZE (712) Actions Ordinaires de Classe I et CINQ CENT QUATRE-VINGTS (580) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 10.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Juliette Joachim, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., acting as the general partner of Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions effective as of July 31, 2008,

which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions "IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on October 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2750 on November 29, 2007 and has currently a subscribed share capital of SIXTY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 63,350,000.-) consisting of ONE (1) General Partner Share, SEVEN HUNDRED AND SIX (706) Class I Ordinary Shares and FIVE HUNDRED AND SIXTY (560) Class II Ordinary Share with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (€50,000.-) each, and each partly paid-up to 20% of its nominal value.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), as amended by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held before Maître Joëlle Baden on November 9, 2007, published in the Mémorial number 76 on January 11, 2008, foresees an authorized capital as follows:

**" Art. 7. Share capital.**

...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy-three million euros (EUR 73,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and one thousand four hundred and fifty-nine (1,459) Ordinary Shares with a par value of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner of the Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of July 31, 2008, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 1,300,000.-) in order to raise it from its current amount of SIXTY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 63,350,000.-) to SIXTY-FOUR MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 64,650,000.-) by the issue of SIX (6) additional Class I Ordinary Shares and TWENTY (20) additional Class II Ordinary Shares, with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) each.

Thereupon, Ms. Juliette Joachim, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of SIX (6) additional Class I Ordinary Shares and TWENTY (20) additional Class II Ordinary Shares with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) each, for an aggregate amount of ONE MILLION THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 1,300,000.-), and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 20% of their par value in cash, so that the said amount of TWO HUNDRED AND SIXTY THOUSAND EUROS (EUR 260,000.-) has been available to the Company on July 31, 2008, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

**" Art. 7. Share Capital. ...**

(d) The Company has a subscribed share capital of SIXTY-FOUR MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 64,650,000.-) divided into ONE (1) General Partner Share, SEVEN HUNDRED AND TWELVE (712) Class I Ordinary Shares and FIVE HUNDRED AND EIGHTY (580) Class II Ordinary Shares, with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) each."

**Costs**

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately EUR 10,200,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Signé: J. JOACHIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39955. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131961/242/141.

(080154159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Orinoco Holdings A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.740.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2008*

L'Associé Unique renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130050/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par

1) l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2004 que la société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social rue Richard Coudenhove Kalergi à L-1359 Luxembourg a été nommé commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004

2) l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 2005 que la société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social rue Richard Coudenhove Kalergi à L-1359 Luxembourg a été nommé commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005

3) l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2007 que

Monsieur Olivier DORIER a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 et que

la société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social 7, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach a été nommé commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006

4) l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 octobre 2007 que

Monsieur Olivier DORIER a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et que

la société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social 7, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach a été nommé commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Fiduciaire Générale de Luxembourg, société anonyme

560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Le mandataire de la société

Signature

Référence de publication: 2008132070/507/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04906. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Foncilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 8.060.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 30 juin 2008*

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance (Belgique) est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour FONCILUX S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008130052/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Immofleming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 129.331.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 24 juin 2008*

- 1) Le mandat du co-gérant Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grrand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, est renouvelé pour une durée d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.
- 2) Est nommée commissaire la société Dupont, Koevoets & Co, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1150 Bruxelles, Bovenberg, 124, pour une durée d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Par mandat

Pour Immofleming

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008130053/259/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.875,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CPI I&G 1 S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008132012/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Opera Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 17/07/2008*

*Résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Renato Preti en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008130055/9120/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Plasticbase SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87ème Division.

R.C.S. Luxembourg B 118.499.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2007*

Monsieur Michael Kuck domicilié à Graeserstrasse 21, D-52249 Eschweiler a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Weis qui a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué.

Monsieur Jean-Bernard Weis.

Référence de publication: 2008130056/7626/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04368. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Menara Six Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.856.

Between

1. Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally in 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom),

And

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B141 575,

Pursuant to a share transfer agreement dated 18 September 2008, one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Mr Ely Michel RUIMY to AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 shares

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 share

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

Entre

1. Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement à 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Grande-Bretagne),

et

2. AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141 575,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 septembre 2008, une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Monsieur Ely Michel RUIMY à la société AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 parts
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 part

Le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132074/7091/38.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Kalan Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.833.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 9 juin 2008, que:

Monsieur Thomas Reilly a transféré

5.446.875 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société à:

- Arnarbaeli ehf, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois d'Islande, enregistrée au Registre des Entreprises islandais, sous le 490306-1880, ayant son siège social au Heimalind 7, 201 Kopayagur, Islande,

1.250.000 parts sociales de catégorie C qu'il détenait dans la Société à:

- Evaluesco SGPS S.A., une sociedade anonima, constituée et régie selon les lois du Portugal enregistrée au Conservatoria do Registo Comercial du Portugal, sous le numéro 504220160 ayant son siège social au 34, Rua Da Corticeira, aveiro Concelho, Santa maria de Feira Freguesia, Mozelos, 4535186 Portugal,

187.500 parts sociales de catégorie E qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Luca Leone, né le 10 décembre 1981 à Rome, Italie ayant comme adresse Savile Row 5, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni,

125.000 parts sociales de catégorie F qu'il détenait dans la Société à:

- Brinco Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro 06580623 ayant son siège social au 8-10 Stamford Hill, Londres N16 6XZ, Royaume-Uni,

43.750 parts sociales de catégorie G qu'il détenait dans la Société à:

- Fonro Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro 06580692 ayant son siège social au 8-10 Stamford Hill, Londres N16 6XZ, Royaume-Uni,

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- Monsieur Thomas Reilly: 5.446.875 parts sociales de catégorie A
- Arnarbaeli ehf.: 5.446.875 parts sociales de catégorie B
- Evaluesco SGPS S.A.: 1.250.000 parts sociales de catégorie C
- Monsieur Luca Leone: 187.500 parts sociales de catégorie E
- Brinco Limited: 125.000 parts sociales de catégorie F
- Fonro Limited: 43.750 parts sociales de catégorie G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Kalan Capital S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008131365/250/41.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04413. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**LuxCo 83 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.064.

Il résulte du contrat de cession du 26 Septembre 2008 que

- 250 parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à Mme Elena Petrukhina née le 4 février 1976 à Moscou (Russie), résidant 8-1 Maliy Novopeskovski per. 121099 Moscou (Russie);

- 250 parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à Mr. Kiril Bychkov, né le 24 Août 1974 à Moscou (Russie), résidant 8-1 Maliy Novopeskovski per. 121099 Moscou (Russie).

Selon les résolutions écrites du 29 Septembre 2008:

- les associés ont accepté avec effet immédiat la démission de TMF Corporate Services S.A. en tant que gérant Unique de la Société et, nommé pour une durée illimitée en remplacement du gérant démissionnaire Universal Corporate Services (BVI) Ltd, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola (BVI), immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands» sous le numéro 1010432.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008130057/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Premium Coffee Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Premium Coffee Holding S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.152,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise le 6 août 2008; un extrait de la dite décision, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "Premium Coffee Holding S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents euros (EUR 689.700,-), représenté par six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (6.897) Actions de Classe A et six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (6.897) Actions de Classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts, le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à un million soixante-sept mille sept cents euros (EUR 1.067.700,-) représenté par dix mille six cent soixante-dix-sept (10.677) Actions de Classe A et dix mille six cent soixante-dix-sept (10.677) Actions de Classe B d'une valeur nominale cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, dans sa décision du 6 août 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de vingt et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 21.450,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents euros (EUR 689.700,-) à sept cent onze mille cent cinquante euros (EUR 711.150,-), par la création et l'émission de 216 nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de cinquante (50) euros chacune et de 213 nouvelles actions de Classe B d'une valeur nominale de cinquante (50) euros chacune, à souscrire et à libérer intégralement, en numéraire ou autre qu'en numéraire et jouissant des droits et avantages décrits dans les statuts de la société. Dans sa décision du 6 août 2008, le Conseil d'Administration a également décidé, que les 216 nouvelles actions de Classe A seront émises contre paiement d'une prime d'émission totale de trois cent dix-neuf mille deux cents euros (EUR 319.200,-) et les 213 nouvelles actions de Classe B seront émises contre paiement d'une prime d'émission totale de dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 19.350,-).

IV.- Que le Conseil d'Administration a accepté la souscription par chacun de:

- THORPEY CONSULTING INC., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, TRADE & INVESTMENT BUSINESS LTD, une société constituée selon les lois de Gibraltar, avec siège social à 206 Neptune House, Marina Bay, et WTS HOLDING SAL., une société constituée selon les lois du Liban, avec siège social à Sassine Square, Achrafieh, Beirut, Liban, de:

(i) soixante-douze (72) nouvelles actions de Classe A, pour une valeur nominale de 3.600,- EUR et une prime d'émission de 106.400,- EUR; et

(ii) soixante et onze (71) nouvelles actions de Classe B, pour une valeur nominale de 3.550,- EUR et une prime d'émission de 6.450,- EUR,

souscrit entièrement en nature par l'apport de trois créances sur la société "Premium Coffee Holding S.A." d'un montant total de 360.000,- Euros.

V.- Que les deux cent seize (216) nouvelles actions de Classe A et les deux cent treize (213) nouvelles actions de Classe B ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par un apport autre qu'en numéraire par THORPEY CONSULTING INC., TRADE & INVESTMENT BUSINESS LTD et WTS HOLDING SAL. ci-avant mentionnées, apportant dans la société trois créances d'un montant total de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-), ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant par le rapport du réviseur d'entreprises, PKF Abax Audit S.à r.l., représentée par Monsieur Tom Pfeiffer, lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à sept cent onze mille cent cinquante euros (EUR 711.150,-), représenté par:

- sept mille cent treize (7.113) Actions de Classe A; et
  - sept mille cent dix (7.110) Actions de Classe B;
- d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Samonini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 octobre 2008. LAC/2008/39617. — Reçu à 0,50%: mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131930/211/82.

(080154466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**C & A Luxembourg, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 16.762.

—  
*Décision de la gérance du 20.08.2008*

Le 20 août 2008, monsieur Marc Estourgie, en sa qualité de gérant de la société en commandite simple C&A LUXEMBOURG, conformément à l'article 8 des statuts coordonnés de la Société, décide:

1. d'accorder, à compter d'aujourd'hui, la gestion technique des magasins de C&A suivants:

- L-1648, LUXEMBOURG, 2, place Guillaume II,
- L-8050, BERTRANGE, Shopping Center La Belle Etoile, route d'Arlon
- L-8080, BERTRANGE, Route de Longwy, 36
- L-1611, LUXEMBOURG, 15, avenue de la Gare
- L-7525, MERSCH, route de Colmarberg, Centre Commercial Topaze
- L-4011, ESCH-SUR-ALZETTE, rue de l'Alzette, 23-25
- L-5230, SANDWEILER, Z.C. «Auf der Hohkaul, rue de Luxembourg
- L-3898, FOETZ, Centre Commercial AMC, rue du Brill, 1

à Monsieur Fabian SCHALLENBERGH, domicilié à B-6790, AUBANGE, rue Nizette, 22.

2. de conférer à Monsieur Fabian SCHALLENBERGH un pouvoir de représentation et de signature pourvu qu'il soit exercé conjointement avec la signature de l'une des personnes suivantes:

Monsieur Kurt SMITS, domicilié à B-2640, Mortsels, Prins Leopoldlei, 61,

Monsieur Pascal DUFLOU, domicilié à B-1040, Bruxelles, avenue Commandant Lothaire 29 ou

Monsieur Marc ESTOURGIE, domicilié à B-1050, Bruxelles, Mignot Delstanchestraat, 44

en vue de la gestion des affaires courantes desdits magasins et quelque soit le montant de l'opération ou de la transaction commerciale correspondante.

3. La présente décision supprime et remplace celle du 11 mars 2003, publiée au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg au numéro C-N ° 326 du 23.03.2004.

Luxembourg, le 20.08.2008.

*C&A Luxembourg S.E.C.S.*

Marc ESTOURGIE

*Gérant*

Référence de publication: 2008130058/635/35.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06320. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.640.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs de Motus Sicav ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire en date du 10 août 2007:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Andrea Prencipe (avec effet au 8 novembre 2007)
- de coopter Monsieur Philippe Meloni, en qualité d'administrateur de la Société, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

Le mandat de Monsieur Meloni prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

*Pour Motus SICAV*

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA

Sylvain Feraud / Carlo Camperio Ciani

*Risk Management and Compliance / Chief Executive Officer*

Référence de publication: 2008131507/4287/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03233. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080153415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.*

Madame Caroline Sheldon

*Gérante de la Société*

Référence de publication: 2008130060/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04127. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**AFD Saint Martin C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2008131855/231/14.

(080154281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. du 17 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.*

Madame Caroline Sheldon

*Gérante de la Société*

Référence de publication: 2008130061/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04125. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Sweet Paradise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 95.924.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup> octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008131684/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06777. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Reybier Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.947.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2008131685/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04913. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131789/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01064. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Stylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 124, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.851.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juillet 2008 à Luxembourg*

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme en son remplacement la société «KOBUS S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'au 04 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

STYLUX S.A.

Bernard BARRET

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008132109/8516/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**System Partner Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.316.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131791/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01072. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Association PANAFRICAINNE, en abréviation AS.PA, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3611 Kayl, 12, rue Bechel.

R.C.S. Luxembourg F 7.741.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. BAMBI Roger 12, rue Bechel L-3611 Kayl d'origine Congolaise;
2. KOSSOKO Antoine 115, avenue de la Libération L-3850 Schifflange d'origine Sénégalaise, Béninoise;
3. KABAMBA Alexandra 26, rue des fleurs L-3830 Schifflange d'origine Congolaise;
4. EKEA Suzanne 12, route de Thionville L-5884 Hesperange d'origine Congolaise.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une Association:

Association PANAFRICAINNE, en abréviation AS.PA, sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte la dénomination de Association PANAFRICAINNE, en abréviation AS.PA, sans but lucratif.

**Art. 2.** L'Association a pour objet:

- Unification de tous les africains sans discrimination.
- Combattre la discrimination raciale au Luxembourg sous toutes ses formes.
- Favoriser leur intégration, aider et faire valoir leurs droits.
- Accompagnement et orientation dans toutes leurs démarches administratives.
- Créer les liens entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'association.
- Véhiculer les cultures africaines à travers notre pays d'accueil.
- Promouvoir les activités sportives et culturelles pour les jeunes.

**Art. 3.** L'association a son siège social, temporaire à Kayl, 12, rue Bechel, L-3611. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale ou physique sur condition de présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

En cas d'infraction grave aux présents statuts.

En cas de manquement important à ses obligations envers l'Association, constatés par le conseil d'administration. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'Association est gérée par un conseil d'administration composé de sept membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### VI. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg le 15/10/2008.

Référence de publication: 2008132017/9473/97.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05564. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

#### **AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008131865/231/14.

(080154272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

#### **Bluegreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BLUEGREEN S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, constituée suivant acte notarié dressé en date du 06 mai 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 du 30 juillet 1998,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 64.425, établie et ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Aux termes d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 26 septembre 2001 et dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1052 du 10 juillet 2002, il fut décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) ce qui induisit une modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia COMODI, employée privée, avec adresse à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie MANGIN, employée privée, avec adresse à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, avec adresse à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Abandon du statut fiscal applicable aux sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

2.- Modification de l'article NEUF (9) des statuts de la Société, afin de lui fournir la nouvelle teneur suivante:

**Art. 9.** «Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

3.- Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding à l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, lequel article DIX-SEPT (17) aura désormais la teneur suivante:

**Art. 17.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la Société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au régime fiscal de droit commun, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société, afin de lui fournir désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 9.** «Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding à l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, lequel article DIX-SEPT (17) aura désormais la teneur suivante:

**Art. 17.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. COMODI, S. MANGIN, R. MANCIOCCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12895. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008132422/239/94.

(080154669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008131867/231/14.

(080154261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**EEBM 2031 S.à r.l., Immobilière Ecole Européenne Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. ICPE s.à r.l., Immobilière Centre Polyvalent de l'Enfance s.à r.l.).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 21.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008131883/222/14.

(080154236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Buffalo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.384.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131892/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02373. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Melodia Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 71.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008132232/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03011. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**2Puces Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.263.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131893/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02380. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Empower Your E-business Strategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.130.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008131914/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02381. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 63.825.

*Réquisition*

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société qui s'est tenu en date du 7 juillet 2008 à Luxembourg que:

- le conseil a pris note de la démission au 7 juillet 2008 de Monsieur Jean Pfeiffenschneider, domicilié à L-2250 Luxembourg, 66, avenue du X Septembre en sa qualité d'administrateur;
- en remplacement, le conseil a nommé par voie de cooptation administrateur Monsieur Hugues Delcourt, domicilié à L-1542 Luxembourg, 9, rue Jean-Baptiste Fresez avec effet au 7 juillet 2008 et jusqu'à l'assemblée générale à venir en 2011.

Par ailleurs, la nomination de Monsieur Hugues Delcourt en tant qu'administrateur de la Société a fait l'objet d'une ratification par l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juillet 2008.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Hugues Delcourt;
- Monsieur Michel Molitor;

- Monsieur Yves Stein;
- Monsieur Pim Van Den Heuvel;
- Monsieur Albert Van Gaalen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008132641/321/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04352. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**RS. Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.164.

Le bilan au 31/12/2007 et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008131923/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05323. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080154118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Entrepreneurs Fund Investments (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 135.161.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Entrepreneurs Fund L.P., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, recorded with the Jersey Financial Services Commission under the number 982 and having its registered office at 3 rd Floor, Britannic House, 9 Hope Street, St. Helier, JE2 3NS, Jersey, represented by its general partner Entrepreneurs Fund General Partner Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, recorded with the Jersey Financial Services Commission under the number 99321 and having its registered office at 3 rd Floor, Britannic House, 9 Hope Street, St. Helier, JE2 3NS, Jersey,

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 17 September 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of Entrepreneurs Fund Investments (Luxembourg) S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.161, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 December, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 319 of 7 February 2008 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 July 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

125801

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into "EF Investments (Luxembourg) S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 1 of the articles of incorporation is amended so as to read henceforth as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "EF Investments (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company")."

*Costs*

The costs expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same proxyholder, the French version will prevail in case of divergences between the English and French text.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

Entrepreneurs Fund L.P., une société constituée sous les lois de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 982 et ayant son siège social à 3rd Floor, Britannic House, 9 Hope Street, St. Helier, JE2 3NS, Jersey, représentée par son associé commandité Entrepreneurs Fund General Partner Limited, une société constituée sous les lois de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99321 et ayant son siège social à 3rd Floor, Britannic House, 9 Hope Street, St. Helier, JE2 3NS, Jersey,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 17 septembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associée unique de Entrepreneurs Fund Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.161, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 7 février 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «EF Investments (Luxembourg) S.à r.l.».

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EF Investments (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société").»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève à approximativement EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, le texte français fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Raf BOGAERTS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008, LAC/2008/38789. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008132310/7241/95.

(080154674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

### **Bienne SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.223.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **Dénomination - siège social - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "BIENNE SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Capital - actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mil neuf.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de novembre à 15 heures et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité .....	1 action
2. SOPASOG SA, précitée .....	309 actions
TOTAL .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2008, LAC/2008/38435. - Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131948/202/207.

(080153961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s.,  
Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 103,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.246.

—  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundacht am 25. September sind im Büro der Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S. à r. l. 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

erschienen:

1) Der Komplementär, Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S. à r. l., mit Geschäftsadresse 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, vertreten durch

- Herrn Dr. Marc Henning Diekmann, geboren in München am 23.12.1968, wohnhaft in Oelmüllerstrasse 14, 82166 Gräfelfing, Manager;

- Herrn Rüdiger Kimpel, Financial Trader, geboren in Wiesbaden am 02.09.1961, wohnhaft in 3, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg, Manager;

2) Die Kommanditisten,

- 1. SV Familie Goldschagg GmbH & Co. KG mit

Geschäftsadresse in Leitenfeldstraße 18, 82467 Garmisch-Partenkirchen, registriert im deutschen Handelsregister unter HRA 79574, vertreten durch Christian Goldschagg;

- 2. Herrn Dr. Michael Schlockermann, geboren in Unna am 12.02.1954 wohnhaft in Ahornstraße 6, 82237 Wörthsee;

Die Erschienenen gründen eine Gesellschaft mit folgendem Inhalt:

**A. Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft begründet, die die Bezeichnung „Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c. s.“ führt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf von Gold und Edelmetallen, Spot und Termingeschäfte und Derivate.

Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxembourg-Stadt.

Innerhalb der Gemeinde, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden.

**B. Gesellschaftskapital - Anteil**

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 103,00 Euro eingeteilt in 103 Anteile zu je 1 Euro.

Jedes Anteil gewährt eine Stimme hinsichtlich der Generalversammlungen der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Stammkapital kann jederzeit von der Generalversammlung der Gesellschafter abgeändert werden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteile aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteile geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

**Art. 8.** Anteile sind unter Gesellschafter frei übertragbar. Eine Übertragung an einen nicht-Gesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 9.** In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil, ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

**Art. 10.** Jedes Anteil gibt Recht auf ein Bruchteil der Gewinne und des Gesellschaftsvermögens in direktem Verhältnis zu der gesamten Anteilzahl.

Die Komplementäre haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

Die Kommanditisten haften nur mit ihrer Haftsumme. Die Kapitaleinlage kann geringer sein und soll ca. 15% der Haftsumme betragen. Die Kommanditisten haften im Innen- sowie im Außenverhältnis mit ihrem gesamten Vermögen in Höhe ihrer Haftsumme, soweit sie diesen Betrag nicht bereits in die Gesellschaft geleistet hat. Wird ein geleisteter Betrag

nachträglich durch die Kommanditistin entnommen, so lebt die ursprüngliche Haftung wieder auf. Die Gesellschaft kann bei Bedarf im Innen- wie im Außenverhältnis die Leistung eines Betrages in Höhe der übernommenen Haftsumme jederzeit von der Kommanditistin anfordern. Die Kommanditistin ist verpflichtet der Anforderung binnen 5 Werktagen Folge zu leisten und haftet mit ihrem gesamten Vermögen für die angeforderte Summe.

Die Haftsumme des Kommanditisten SV Familie Goldschagg GmbH & Co. KG beträgt: Euro 100 Mio.

Die Haftsumme des Kommanditisten Dr. Michael Schlockermann beträgt: Euro 2 Mio.

**Art. 11.** Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall die Versiegelung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

### C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird ausschließlich durch Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à.r.l., als Komplementär und Geschäftsführer verwaltet. Gegenüber Dritten ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinn zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der zwei bevollmächtigten Vertreter des Komplementärs verpflichtet. Kommanditisten dürfen in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen, jedoch ist die Geschäftsführung an die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung zwingend gebunden. Jedem Gesellschafter steht es frei, Äußerungen und Ratschläge zu erteilen, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten zu erteilen, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

### D. Gemeinschaftliche Entscheidungen

**Art. 13.** Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter oder fassen sie einen schriftlichen Beschluss, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung und des Berichts des Komplementärs, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält. Insbesondere ist die Gold-Strategie mit den Kommanditisten regelmäßig abzustimmen.

**Art. 14.** Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Geschäftsführer erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung. Gemeinschaftsbeschlüsse müssen von mindestens zwei Drittel Mehrheit der bestehenden Anteile der gesamten Anteilzahl genehmigt werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

**Art. 16.** Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Bericht des Komplementärs, vor. Die Kommanditisten können am Gesellschaftersitz Einsicht in den Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie können sich von einem Experten begleiten lassen.

### E. Auflösung und Liquidierung

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär als Liquidator anzusehen.

### F. Generalregelung

**Art. 18.** Für sämtliche in dieser Satzung nicht geregelte Punkte gelten die Luxemburger Gesetze.

#### *Übergangsregelung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

Kommanditisten:

1. SV Familie Goldschagg GmbH & Co. KG, vorgeannt, hält und zahlt 100 Anteile für 100 Euro von insgesamt 103 Anteilen.

2. Herr Dr. Michael Schlockermann, vorgeannt, hält und zahlt 2 Anteile für 2 Euro von insgesamt 103 Anteilen

Komplementär:

3. Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à.r.l. vorgeannt, hält einen Anteil, zahlt 1 Euro am Kapital, haftet jedoch unbeschränkt. Das liquide und handelsrechtliche Ergebnis aus der Gesellschaft steht ausschließlich der Kommanditistin zu.

Alle Anteile wurden voll einbezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von 103,00 Euro (EUR einhundert).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung und einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Petrusse, festzulegen.

Luxembourg, 25. September 2008.

ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l / SV Familie Goldschagg GmbH & Co. KG / Dr. Michael Schlockermann

Dr. Marc Henning Diekmann - Rüdiger Kimpel / Unterschrift / -

Manager - Manager / Manager / -

Référence de publication: 2008131944/9326/117.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05430. - Reçu 401,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**iii European Property Lux PropCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.206.

Il résulte du contrat de vente du 24 septembre 2008 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par Internationales Immobilien-Institut GmbH ont été transférées à iii European Property Lux AcquiCo 1 S. à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.044, de sorte que iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l. détient désormais 12.500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008132013/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**West Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.014.

Le bilan de liquidation (clôture de liquidation le 25 août 2008) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour WEST AFRICA GROWTH SICAR, S.A. (liquidée)*

EURO-VL Luxembourg SA

CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008132242/3451/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04380. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---